



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU DES CARRIÈRES ET
DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
RH4**

**DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE**

**AGENCE DU TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET DE
L'INSERTION PROFESSIONNELLE
SERVICE DU TIG (STIG)**

**SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES
BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS DE
SURVEILLANCE ET DES CONSEILLERS PÉNITENTIAIRES
D'INSERTION ET DE PROBATION
SECTION DU CORPS DES PERSONNELS D'INSERTION ET
DE PROBATION**

Paris, le 20 mars 2026

Note à

Mesdames, Messieurs les directeurs
interrégionaux,

Monsieur le directeur de l'école nationale
de l'administration pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'école nationale
de protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et Messieurs les sous-directeurs
de la direction générale de l'administration
pénitentiaire

Mesdames et Messieurs les sous-directeurs
de la direction de la protection judiciaire
de la jeunesse

OBJET : Appel à candidatures : Référents territoriaux du travail d'intérêt général (RT-TIG)

Depuis sa création par le décret n° 2018-1098 du 7 décembre 2018, l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice (ATIGIP), aujourd'hui rattachée à la direction générale de l'administration pénitentiaire par le décret n° 2025-82 du 29 janvier 2025 portant modification de la partie réglementaire du code pénitentiaire, œuvre pour l'insertion professionnelle des personnes placées sous-main de justice, en s'appuyant sur des réseaux locaux de partenaires.

Dans le cadre du développement et de la promotion du TIG, politique prioritaire du gouvernement, cette action s'appuie sur le réseau des **référents territoriaux du TIG (RT-TIG)**. Depuis la signature de la convention de mutualisation des réseaux de référents et de correspondants territoriaux du TIG entre la Direction générale de l'administration pénitentiaire et la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse,

les référents territoriaux du TIG agissent tant au profit des publics majeurs que des publics mineurs suivis dans le cadre de l'exécution d'heures de TIG.

La présente note a pour objet d'informer les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), ainsi que les Cadres éducatifs (CADEC), Chefs de services éducatifs (CSE) et Educateurs de la protection judiciaire de la jeunesse (Educ), des **postes à pourvoir en tant que Référent territorial du travail d'intérêt général** dans les Directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP), en supplément des campagnes de mobilité.

Pour résidence administrative, les postes de Référents territoriaux du TIG sont positionnés dans des Services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Seuls les **agents titulaires (ou en CDI)** des services d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire ainsi que ceux relevant actuellement de la protection judiciaire de la jeunesse peuvent répondre à cet appel à candidatures. Le temps de travail attendu est un temps plein.

Pour les agents de la protection judiciaire de la jeunesse, l'affectation sur ce poste se fera par la voie du détachement dans le corps des CPIP, pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable 3 ans.

La prise de fonction est prévue, sauf cas particulier, pour le 1^{er} septembre 2026.

1. LES CANDIDATURES

Les postes étant profilés, le recrutement est soumis à entretien préalable obligatoire. La fiche de poste correspondant au profil recherché est annexée à la présente note.

Envoi des candidatures pour les personnels de l'AP :

- 1 - Compléter la fiche de vœux dans Harmonie
- 2 - Adresser une copie de la fiche de *desiderata*, un *curriculum vitae* (2 pages maximum comportant une mention spécifique sur l'obtention ou non du permis B) ainsi qu'une lettre de motivation (2 pages maximum indiquant les raisons pour lesquelles le candidat souhaite rejoindre le poste sollicité tant sur le plan fonctionnel que géographique).

Ces trois documents doivent être adressés par mail (en format PDF) de manière simultanée aux personnes suivantes et ce, **au plus tard le 3 avril 2026 à 12h00**, délai de rigueur:

- o Le directeur de l'ATIGIP, à l'adresse : candidature-tig@justice.gouv.fr
- o Le supérieur hiérarchique actuel du candidat.

Toute candidature qui ne serait pas effectuée sur Harmonie ET par mail à l'adresse indiquée ci-dessus, ou qui parviendrait hors délai, sera rejetée.

Envoi des candidatures pour les personnels de la PJJ :

Les candidatures doivent être adressées par mail, comprenant en PJ :

- une fiche de *desiderata* (voir modèle annexé)
- un *curriculum vitae* (2 pages maximum comportant une mention spécifique sur l'obtention ou non du permis B)
- une lettre de motivation (2 pages maximum indiquant les raisons pour lesquelles le candidat souhaite rejoindre le poste sollicité tant sur le plan fonctionnel que géographique).

Ces trois documents doivent être adressés par mail (en format PDF) de manière simultanée aux personnes suivantes et ce, au **plus tard le 3 avril 2026 à 12h00**, délai de rigueur :

- o Le directeur de l'ATIGIP, à l'adresse candidature-tig@justice.gouv.fr
- o Le supérieur hiérarchique actuel du candidat
- o Le service RH de la DIR d'origine de l'agent (En copie ou adressée pour information)
- o Le bureau RH4 à l'adresse mobilites.dpjj-sdrhrs-rh4@justice.gouv.fr

En fonction de la direction d'origine, tous les candidats, y compris ceux placés dans une position administrative particulière (détachement, disponibilité, congé parental, congé de formation professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée ainsi que ceux bénéficiant d'un congé de maladie ordinaire...), doivent suivre la présente procédure pour postuler.

Seront convoqués pour un entretien de pré-sélection, les candidats présentant un dossier complet au 3 avril 2026 et remplissant la condition de prérequis (titulaire du permis B). Il est conseillé aux candidats d'utiliser la fonctionnalité « demander un accusé de réception » lors de l'envoi de leurs documents pour s'assurer de la réception de leur mail de candidature.

A partir du 20 mars 2026 et au fil de l'eau, l'ATIGIP adressera à chaque DISP et DIR-PJJ un dossier comportant l'ensemble des candidatures et pièces pour les candidats sur leur direction inter-régionales qui se seront déclarés. Des envois complémentaires seront réalisés en fonction des besoins pour les candidatures déclarées postérieurement.

2. ENTRETIENS DE PRE-SELECTION :

La convocation aux entretiens de pré-sélection sera adressée par l'ATIGIP sur l'**adresse mail professionnelle** de l'agent à **partir du 23 mars 2026**. L'agent devra confirmer sa présence au rendez-vous fixé uniquement sur l'adresse mail de l'Agence.

Les entretiens auront lieu entre **le 30 mars 2026 et le 16 avril 2026** et seront planifiés en les regroupant par direction interrégionale, possiblement sur plusieurs sessions selon besoins. -

L'entretien de pré-sélection, d'une durée de 30 minutes, devra permettre d'apprécier l'adéquation entre le profil du candidat et les futures fonctions exercées. Il se déroulera devant trois personnes :

- O Le DPIPPr territorialement compétent pour le poste ou son représentant ;
- O Le DME territorialement compétent ou son représentant ;
- O Un représentant de l'ATIGIP.

Les entretiens auront lieu **en visioconférence** - via ZOOM (cet outil autorisé expressément est accessible depuis les ordinateurs professionnels mais également les ordinateurs, tablettes et smartphones personnels en cas de besoin).

Les comptes rendus d'entretien (CRE) seront rédigés à l'issue de chaque entretien et validés par les membres du jury. Les tableaux de priorisation devront être remis par l'ATIGIP aux sous-directions RH de la DGAP et de la DPJJ, au plus tard le **21 avril 2026**.

Ces comptes-rendus figurent obligatoirement au dossier soumis à examen de la sous-direction RH de la DGAP.

Une réunion d'harmonisation aura lieu fin mai 2026 entre les services RH de la DGAP, de la DPJJ, et l'ATIGIP.

La date de publication des résultats est prévue à compter du **15 juin 2026 au plus tard pour les mutations au sein des SPIP de la DGAP (pour chacun des corps concernés) en fonction des différents corps de rattachement.**

Si un candidat est retenu sur un poste de Référent territorial du travail d'intérêt général dans le cadre du présent appel à candidatures et est également retenu dans le cadre de la campagne de mobilité de son corps, ou dans le cadre d'une mobilité au fil de l'eau, il sera invité à confirmer son choix en réponse à un courriel adressé par le service RH de sa direction.

Nous vous invitons à diffuser la présente note aux services relevant de votre périmètre et à informer le service des ressources humaines de votre direction de toutes difficultés que vous pourriez rencontrer dans son application.

Le service TIG de l'ATIGIP reste à disposition de tous les candidats potentiels pour répondre à leurs questions via l'adresse structurelle candidature-tig@justice.gouv.fr

Aymeric HABER

*Chef du service du TIG
DGAP / ATIGIP*



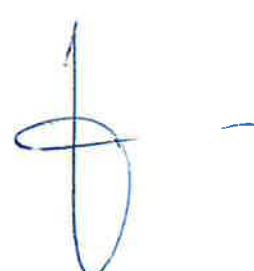
Christophe LABEDAYS

*Sous-directeur des ressources humaines
Direction de la protection judiciaire de la
Jeunesse*



Morgan TANGUY

*Sous-directeur des ressources humaines
Direction générale de l'administration
pénitentiaire*



Postes offerts à la mobilité des CPIP
POSTES ATIGIP -RT TIG

SPIP / RA AFFECTATION	Numéro de référence	Cartographie postes ATIGIP	Nombre de Poste non Profilés	Nombre de Postes Profilés	PV / PSDV	Fonction	Observations/motifs de départ
RA LIMOGES	50712083	RT-TIG Corrèze et Haute Vienne		1	PV	Référent territorial	
RA AUXERRE	50712085	RT-TIG Yonne/Nièvre		1	PV	Référent territorial	
RA MOULINS	50712094	RT-TIG Allier		1	PV	Référent territorial	
RA NANTERRE	51297181	RT-TIG Hauts de Seine		1	PV	Référent territorial	
RA TROYES	50712112	RT-TIG Aube/ Haute Marne		1	PV	Référent territorial	
RA MULHOUSE	50712113	RT-TIG Haut-Rhin		1	PV	Référent territorial	
RA VERDUN	51297183	RT-TIG Ardennes et Meuse		1	PV	Référent territorial	
RA PERPIGNAN	52284018	RT-TIG Pyrénées Orientales et Aude		1	PV	Référent territorial	

Annexe 2 – Fiches de Postes ATIGIP

ATIGIP



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité



Référent territorial du TIG (F/H)

Fiche de poste type applicable à tous les corps concernés

Informations générales

Corps / Grade :	Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation / Educateur de la protection judiciaire de la jeunesse
Domaine fonctionnel :	Insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice

Description du poste

Vos activités principales

Le poste de référent territorial du TIG (RT-TIG) constitue la déclinaison opérationnelle au niveau départemental de la politique publique de développement de la peine de travail d'intérêt général (TIG) et de la mesure de travail non-rémunéré (TNR), conduite au sein de la direction générale de l'administration pénitentiaire (DGAP) par l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice (ATIGIP).

Sur des missions essentiellement en lien avec la réinsertion socio-professionnelle des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) et la prévention de la récidive, l'activité du RT-TIG s'inscrit également en soutien de l'activité des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), ainsi que des directions territoriales de la protection judiciaire de la jeunesse (DT-PJJ), sur son territoire de compétence, où il agit comme un coordonnateur de l'action des acteurs de son écosystème local d'intervention. Il ne travaille pas au contact des PPSMJ et n'exerce aucune fonction d'encadrement, à l'exception éventuellement des stagiaires et services civiques.

Les RT-TIG sont positionnés à titre principal sur des **missions de prospection de terrain**, visant à trouver de nouvelles structures d'accueil de TIG, tant pour les majeurs que pour les mineurs, en fonction des besoins de chaque territoire. En particulier, il assure sur son ressort le déploiement des partenariats négociés par l'ATIGIP au niveau national.

Les RT-TIG comptent également, parmi leurs missions de pérennisation du réseau des partenaires du TIG, la charge de **mettre en état les dossiers d'habilitation des organismes d'accueil** et de suivre les procédures auprès des DFSPJP et DT-PJJ ; d'accompagner les structures pour la création de fiches de poste ; de former les tuteurs de TIG au sein de ces structures ; et de **tenir à jour la plateforme numérique TIG360°** au regard de l'évolution de l'offre de postes sur le territoire.

Afin de promouvoir la mesure de TIG et favoriser l'essor des prononcés par les juridictions pénales, le RT-TIG organisera des actions de communication à destination des magistrats de son ressort et envisagera une stratégie locale de valorisation des organismes d'accueil et des tuteurs de TIG, notamment sur les aspects relatifs à la structuration de l'offre d'information et de formation des tuteurs. Il peut également être amené à organiser des formations auprès des acteurs juridictionnels (barreaux...) et à participer, à l'invitation de l'ATIGIP, à des interventions dans les écoles nationales d'application de l'Etat (ENM, ENAP, ENPJ...).

Enfin, les missions des RT-TIG se traduisent par un travail sur le contenu de l'offre de TIG et la **diversification des modalités de prise en charge**, pour répondre aux spécificités territoriales et à la multiplicité des profils infractionnels et des situations socio-professionnelles des PPSMJ. Il est ainsi attendu du RT-TIG qu'il développe, en lien avec le SPIP et la PJJ, des missions de TIG

innovantes, notamment des TIG pédagogiques, orientées vers des dynamiques d’insertion. Son action se focalise aujourd’hui sur les **aspects qualitatifs de la mesure de TIG**, au service de l’individualisation des parcours d’exécution de peine. Il veillera à mettre en valeur les pratiques innovantes sur son ressort et à participer à la réflexion concernant l’amélioration des circuits de mise en œuvre des TIG.

Le RT-TIG formalise annuellement sa stratégie dans un document écrit constituant son « plan d’action », où il envisage les différentes façons de traiter au niveau territorial les objectifs de politique publique définis par l’ATIGIP. Il propose ainsi une déclinaison locale des objectifs nationaux et des actions prioritaires à mener sur son ressort en matière de développement de la peine de TIG, sous la supervision du DPIPPR et en lien avec les DFSPIP et DT-PJJ de son territoire d’intervention.

Votre profil

La fonction de référent territorial du TIG nécessite à la fois une connaissance préalable, sous ses aspects juridiques et opérationnels, de la peine de TIG et de la mesure de TNR, du public des PPSMJ et des différents acteurs composant son écosystème d’intervention (SPIP, DT-PJJ, juridictions, barreaux...).

Une expérience professionnelle antérieure au sein d’un service déconcentré de l’administration pénitentiaire ou de la protection judiciaire de la jeunesse constituerait ainsi une plus-value importante pour ce poste. Le candidat devra en effet manifester une bonne connaissance de l’environnement institutionnel de la justice pénale en général, et de l’organisation et du fonctionnement de l’administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse en particulier, afin de pouvoir intégrer ces enjeux dans son approche professionnelle.

Les compétences et qualités suivantes sont plus particulièrement attendues des candidats :

- Connaissances juridiques liées à l’environnement de travail (droit pénal, droit pénitentiaire) ;
- Maîtrise des spécificités organisationnelles propres au fonctionnement des SPIP et des services de la PJJ ;
- Qualités rédactionnelles et de synthèse ;
- Goût pour le travail en équipe et l’entretien du lien social ;
- Importante capacité à travailler en autonomie, impliquant en corollaire des qualités de rigueur et d’organisation de la charge de travail ;
- Maîtrise de la conduite de projets, sens de la programmation ;
- Maîtrise des outils bureautiques (Suite office, et en particulier Powerpoint, **Excel**) ;
- Appétence pour les outils numériques (Kahoot, Klaxoon, Zoom, Wimi...)

En raison des fréquents déplacements inhérents aux missions des RT-TIG, il est **indispensable que le candidat soit titulaire du permis B**.

Vos principales compétences à mettre en œuvre

Connaissances		Savoir-faire	
Connaissances juridiques (droit pénal, droit pénitentiaire)		Sens de l’organisation et de la priorisation	
Environnement professionnel du domaine d’activité		Conduite de projets, coordination d’actions	
Techniques du domaine d’activité (insertion et probation)		Qualités rédactionnelles et de communication	
Savoir-être			
Sens du relationnel et des relations humaines			
Capacité d’initiative			
Aptitude à travailler en équipe			

Moyens mis à votre disposition (matériel, logiciels spécifiques, véhicules...)

Le RT-TIG bénéficiera des équipements nécessaires à l’exécution de sa mission (véhicule de service, ordinateur portable).

Il disposera aussi d’un outil spécifique de prospection mis à disposition par l’ATIGIP au travers de la plateforme numérique TIG360° ; de supports de communication mis à disposition par l’Agence ; et d’un budget dédié à la mise en place d’événements.

À propos de l'offre

Votre environnement de travail

Composé de professionnels majoritairement issus du corps des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP), le réseau des RT-TIG a été créé en 2019 pour soutenir au niveau départemental l'action de l'ATIGIP. Ce réseau se compose aujourd'hui d'un nombre total de 77 postes localisés. A ce jour, les RT-TIG sont devenus, au sein de chaque département, les interlocuteurs privilégiés de tous les acteurs du TIG et les détenteurs d'une connaissance fine des partenariats locaux. Ils constituent un appui opérationnel reconnu pour les services d'accompagnement des publics sous main de justice (SPIP, PJJ, juridictions...)

Le RT-TIG est **hiérarchiquement rattaché à la direction interrégionale des services pénitentiaires**. Son interlocuteur privilégié est le chef du département des politiques d'insertion, de probation et de prévention de la récidive (DPIPPR) ou toute personne désignée par celui-ci. En concertation avec le directeur des missions éducatives de la PJJ (DME), c'est ainsi le DPIPPR qui définit à titre principal l'organisation du temps de travail du RT-TIG.

L'ATIGIP exerce à l'égard des RT-TIG une autorité fonctionnelle pour la conduite des orientations de politique publique qu'elle fixe. Le service du TIG est donc également un interlocuteur central des RT-TIG pour le déroulement de leurs missions.

Pour la zone de compétence, se référer au tableau des postes proposés.

Vos interlocuteurs

L'ATIGIP est un service à compétence nationale, directement rattaché au directeur général de l'administration pénitentiaire, qui a pour mission de mettre en œuvre la politique publique de développement du travail d'intérêt général, mais aussi de définir une stratégie nationale de la formation professionnelle et de l'accompagnement vers l'emploi des personnes détenues, et d'assurer la gestion en régie de l'emploi dans les établissements pénitentiaires.

Les missions de l'ATIGIP sont détaillées aux articles D. 112-40 et suivants du code pénitentiaire et comprennent également la recherche et l'animation de partenariats nationaux, l'insertion professionnelle par l'activité économique des personnes placées sous main de justice ; l'établissement de statistiques et d'outils d'évaluation de la mise en œuvre de ces dispositifs ; la proposition d'évolutions législatives et réglementaires pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des offres d'activité par les structures partenaires ; enfin, le développement et l'administration de plusieurs plateformes numériques au soutien des différentes politiques publiques portées par l'Agence.

Au quotidien, le RT-TIG travaille en lien étroit avec les services du SPIP et de la PJJ. Il veille ainsi à informer régulièrement les encadrants de ces services et à les associer à ses démarches. Il travaille en étroite collaboration avec les CPIP et les éducateurs de la PJJ en charge de l'exécution des mesures de TIG, en vue de connaître leurs besoins de postes et d'échanger sur les partenariats mis en place.

Le RT-TIG contribue également à la bonne information des autorités administratives et judiciaires sur son activité

L'efficacité de l'action du RT-TIG repose pour partie sur le degré de coordination de ses actions avec les différents acteurs composant son écosystème d'intervention.

Offre de formation associée à la prise de poste

Il est prévu chaque année deux actions de formation initiale pour les RT-TIG nouvellement nommés, ainsi qu'une action de formation continue regroupant la totalité du réseau.

Vos contacts pour déposer une candidature	La procédure de votre recrutement
Renseignements et candidature	Poste nécessitant une enquête administrative de sécurité
Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser par mail :	☐ OUI ☒ NON
candidature-tig@justice.gouv.fr	

ANNEXE n°3
Modèles de courriels

Exemple de lecture du tableau :

Je suis CPIP, en poste à Bourges (DISP de Dijon) et je candidate sur le poste de RT à Brest (DISP de Rennes).

Mon mail de candidature doit comporter en pièces jointes sous format PDF mon CV, ma lettre de motivation et ma fiche de candidature. Il doit être adressé simultanément aux personnes suivantes :

- *Le directeur de l'ATIGIP, candidature-tig@justice.gouv.fr*
- *Mon supérieur hiérarchique actuel.*

*Mon mail pourra être utilement intitulé « **Candidature CPIP – RT Brest** ».*

Pour rappel, pour les personnels de la PJJ, le service RH de la DIR d'appartenance de l'agent et le bureau RH4 doivent également mis en copie de l'envoi des candidatures.

*Au plus tard le **14 avril 2025**, l'ATIGIP m'adressera par mail une convocation à un horaire déterminé pour un entretien de pré-sélection qui se déroulera **entre le 31 mars et le 18 avril 2025**, en visio-conférence (les liens de connexion seront envoyés par mail dans la convocation).*

FICHE DE DESIDERATA – RT-TIG - PJJ

Nom patronymique :	Prénoms :
Nom marital :	Date de naissance :

Corps / Grade :	Nombre d'enfants à charge :
Date de titularisation dans le corps: / /	Date d'entrée dans l'administration : .../... /... Date de l'affectation actuelle : / /...

Affectation actuelle :	
Fonctions actuelles :	

Demande liée à celle de (nom/prénom/grade) :	
Rapprochement familial : ☐ OUI ☐ NON	Mutation prioritaire : ☐ OUI ☐ NON
Date de séparation :	du conjoint ou du concubin : des enfants :
Position hors activité : ☐ Disponibilité ☐ Détachement ☐ Congé parental depuis le :	
Interruptions d'activité : - disponibilité : du au - autres motifs : du au	

POSTES SOLLICITÉS						
CHOIX	DIRECTION	AC/ SD	REF. POSTE	SOUS-DIRECTION / DR	BUREAU /SECTION / UNITÉ	INTITULÉ DU POSTE
1						
2						
3						
4						
5						

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance des indications contenues dans la note jointe à la demande de mutation et que les renseignements donnés ci-dessus me concernant sont exacts.	
Fait à, le	Signature:
Avis du service actuel sur la demande :	

COMPTE RENDU D'ENTRETIEN

INTITULÉ POSTE Direction interrégionale : Origine du poste :	Mobilité de 2026 Corps :
---	---

NOM DU CANDIDAT : PRENOM :
AFFECTATION ACTUELLE : DISP/ DIRPJJ
FONCTION ACTUELLE :
LE CAS ECHEANT, DEMANDE LIEE

COMPÉTENCES ACQUISES POUR L'EXERCICE DE LA FONCTION
- Connaissance et expérience de la peine de TIG : - Connaissance du territoire du poste de recrutement : - Connaissance des partenaires de l'administration pénitentiaire et de la PJJ de manière générale et sur le poste de recrutement (collectivités territoriales, autorités judiciaires, associations, secteur de l'ESS) : - Qualités relationnelles et organisationnelles :

MOTIVATIONS DE L'AGENT

APPRÉCIATIONS SUR LA CAPACITÉ DE L'AGENT À OCCUPER LE POSTE (à renseigner par le directeur de l'Agence ou son représentant)
☐ Avis favorable au recrutement du candidat ☐ Avis défavorable au recrutement du candidat ☐ Candidature priorisée en n°.....

Date de l'entretien, le Nom et qualité du rédacteur p/ le comité de sélection :
Signature

Questions-Réponses

Questions-réponses sur le statut du référent territorial et ses missions

S'agit-il d'un poste à temps complet ?

Oui, le poste de RT-TIG correspond à une charge d'activité à temps plein.

Quelle sera ma charte des temps ?

La charte des temps qui me sera applicable est celle de la DISP d'affectation, et je serai soumis à leur politique en termes de pointage sur le logiciel Origine.

Position administrative d'un agent venant de la PJJ ?

L'affectation sur un poste de RT TIG se fait par la voie du détachement dans le corps des CPIP pour une première période de 3 ans, renouvelable. L'agent sera rémunéré par l'administration d'accueil uniquement en fonction de l'indice de rémunération détenu dans son corps et grade d'appartenance et de l'indice de rémunération appliqué dans le corps de CPIP. L'agent ne pourra être rémunéré à un indice inférieur à celui détenu dans son corps d'origine. Une fiche financière pourra utilement être sollicitée auprès du service employeur.

Existe-t-il un délai de route pour mes déplacements ?

Les temps de déplacement sont pris en compte depuis la résidence administrative ou la résidence personnelle en cas de départ depuis mon domicile. Les trajets liés à la mission de prospection et d'animation du réseau des partenaires sur la zone de compétence sont assimilés à des trajets vers le lieu d'une réunion pour l'application des circulaires JUSE 0340003C du 9 janvier 2003, JUSE 0340067C du 19 mai 2003 et JUSE 0140112C ARTT du 27 décembre 2001.

Combien de temps dois-je rester sur le poste ?

- En tant que CPIP, aucune durée ne peut m'être imposée. Si l'exercice des fonctions de RT ne devait pas me convenir, je peux candidater sur la prochaine mobilité des CPIP ;
- En tant que personnel issu de la PJJ, le détachement dans le corps des CPIP est prononcé pour une durée de 3 années. J'aurai la possibilité de demander de façon anticipée une mobilité avant la fin de mon détachement. Toutefois, en partant en détachement, je ne suis plus titulaire de mon poste, ainsi ma réintégration se ferait conformément à l'article 1-2 du décret n°2008-370 du 18 avril 2008 : 3 postes me seront proposés par ma DIR d'origine.

Toutefois, l'attention des candidats est attirée sur le fait que le succès de la mission du RT-TIG réside aussi sur son identification par les acteurs locaux du TIG. Il serait donc préférable que le candidat retenu reste en poste pendant une durée minimale de deux ans.

Vais-je avoir des objectifs chiffrés à remplir ?

L'Agence est le seul service comptable d'objectifs chiffrés. Aucun objectif chiffré ne sera fixé aux RT. Comme tous les personnels, je serai évalué annuellement selon les modalités habituelles.

Si je suis retenu pour le poste de RT, ma résidence administrative actuelle située dans le ressort de la zone de compétence peut-elle être conservée ?

Non, la résidence administrative du RT est nécessairement celle figurant dans le tableau des postes offerts.

Puis-je solliciter une modification de la résidence administrative figurant dans le tableau des RT au profit d'une autre ALIP?

Non, la résidence administrative mentionnée dans le tableau des postes offerts a été fixée en concertation avec les DI. Elle ne peut donc pas être modifiée au profit d'une autre ALIP de la zone de compétence.

Quels seront les moyens matériels mis à ma disposition ?

Afin de pouvoir exercer pleinement mes missions, je disposerai d'un bureau mobile (ordinateur portable, smartphone et clé 3G), d'un véhicule de service disponible prioritairement mais non exclusivement ainsi que d'un ordre de mission permanent.

Mes frais de déplacement seront-ils indemnisés rapidement ?

Les frais exposés dans le cadre de ma mission seront remboursés dans les plus brefs délais à réception de mes états de frais. Il est précisé que les montants qui devront être remboursés seront résiduels. En effet, seuls les frais de repas devront être avancés par l'agent. Les éventuels frais d'hôtel seront pris en charge par l'agence AMPLITUDE au titre du marché national tandis que les frais liés au véhicule de service seront assurés par la carte de télépéage et la carte de carburant.

Si je réussis un concours, puis-je rester RT ?

Si je réussis un concours, je serai nommé élève ou stagiaire et je recevrai une formation avant ma titularisation dans ce corps. Ainsi, je libérerai mon poste de RT à l'intégration de ma formation.

Questions-réponses sur la procédure de recrutement

Puis-je joindre d'autres documents à ma candidature que ceux listés dans la note de mobilité?

Non, tout autre document sera déclaré irrecevable et ne sera pas lu par le jury. Dans un souci d'égalité entre les candidats, le mail de candidature ne doit contenir que le CV, la lettre de motivation et la fiche de candidature en format PDF.

Si je postule sur plusieurs postes, auprès de quel jury aura lieu mon entretien de pré-sélection ?

L'entretien de pré-sélection se tiendra avec le jury compétent pour chaque zone DISP/DME. En cas de candidatures multiples sur des postes appartenant à des zones de compétence territoriale distinctes, je ferai l'objet de plusieurs entretiens de pré-sélection. En revanche, si mes candidatures concernent la même zone de compétence territoriale, celles-ci seront toutes examinées par le même jury, à l'occasion d'un unique entretien de pré-sélection.

Comment va se dérouler l'entretien de pré-sélection ?

L'entretien est d'une durée de 30 minutes. Il vous sera demandé d'exposer dans un premier temps votre parcours professionnel ainsi que vos motivations pour rejoindre ce poste. Dans un second temps, des questions complémentaires vous seront posées pour vérifier l'adéquation de votre candidature avec les qualités attendues du RT-TIG, à savoir principalement : la connaissance de la mesure de TIG, de ses acteurs et du public PPSMJ, la connaissance du territoire sur lequel vous postulez, votre capacité d'organisation, d'autonomie et de travail en équipe pluridisciplinaire, ainsi que vos qualités relationnelles et votre capacité à convaincre.

Les candidats déjà en poste sur la résidence administrative du poste seront-ils priorités ?

Aucune priorisation n'est prévue pour les candidats déjà en fonction sur la zone de résidence administrative du poste de RT-TIG sollicité.

Puis-je avoir communication du compte rendu d'entretien ?

Après la publication par la DGAP de la note de mobilité pour l'ensemble des postes de RT, je peux solliciter par mail, auprès de l'adresse structurelle candidature-tig@justice.gouv.fr la communication de mon CRE validé par le jury d'entretien.

Vais-je être formé pour ces nouvelles fonctions ?

Oui, des périodes de formations nationales sont d'ores et déjà programmées annuellement, à savoir :

- Un séminaire de formation initiale obligatoire de 2 semaines en septembre 2026 et 1 semaine en mars 2027 ;
- Un séminaire de formation continue regroupant l'ensemble du réseau des RT-TIG en juin 2027.

Quelle sera ma première mission lors de ma prise de fonction ?

Pendant les trois premiers mois de ma mission, je devrai établir un état des lieux du partenariat existant sur mon territoire de compétence, en collaboration avec les services (SPIP et STEMOS) chargés de l'exécution des mesures. Il m'appartiendra également de me faire connaître auprès de l'ensemble des équipes de ces services ainsi que des autorités judiciaires et des structures d'accueil de TIG. A l'issue de ce premier trimestre de fonctions, je devrais présenter un plan d'action pour développer la politique publique du TIG sur mon territoire d'affectation. Ce plan d'action comportera une proposition d'organisation de mon temps de travail par objectifs définis, ainsi qu'une proposition de méthodologie de coordination avec l'ensemble des acteurs du TIG sur le territoire. Ce plan d'action sera présenté à l'Agence, au DI, au(x) DFSPIP, au DIRPJ, au(x)DTPJ ou leurs représentants.